



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 479 311 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
24.11.2004 Bulletin 2004/48

(51) Int Cl.7: **A45D 33/00**

(21) Numéro de dépôt: **04291281.6**

(22) Date de dépôt: **19.05.2004**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(72) Inventeur: **Delage, Jean-François**
92140 Clamart (FR)

(74) Mandataire: **Tanty, François**
Nony & Associés,
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)

(30) Priorité: **21.05.2003 FR 0306120**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(54) **Dispositif de conditionnement et d'application d'un produit cosmétique**

(57) La présente invention concerne un dispositif pour l'application d'un produit, comportant :

- un corps définissant un logement (41) ayant un fond,
- un applicateur (80), agencé pour être reçu dans le logement (41) et reposer au moins partiellement sur le fond de celui-ci, et

- un organe de fermeture du logement, mobile par rapport au corps entre une position ouverte permettant d'accéder à l'applicateur et une position fermée empêchant l'accès à l'applicateur, cet organe de fermeture comportant une partie agencée pour pousser l'applicateur au moins partiellement hors du logement, lorsque l'organe de fermeture passe de la position fermée à la position ouverte.

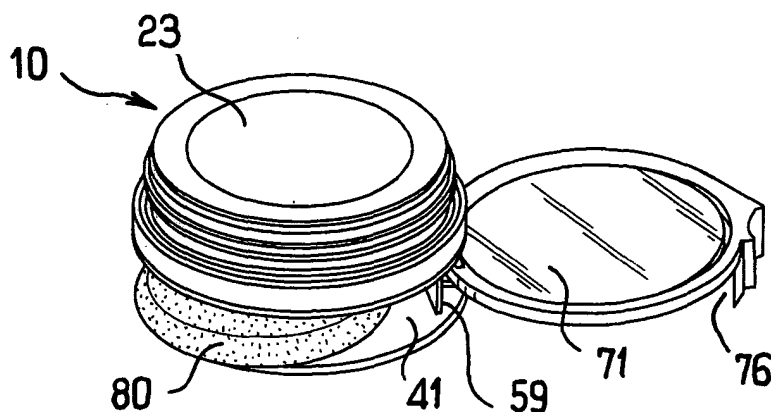


FIG. 3

EP 1 479 311 A1

Description

[0001] La présente invention concerne les dispositifs pour l'application d'un produit, notamment un produit cosmétique, comportant un corps définissant un logement et un applicateur agencé pour être reçu dans le logement en l'absence d'utilisation.

[0002] Le brevet US 5 836 319 décrit un poudrier qui comporte un corps et un tiroir mobile par rapport au corps, destiné à contenir un applicateur constitué par une houppette. Ce tiroir comporte en son fond un miroir sur lequel repose l'applicateur. Un tel dispositif présente notamment l'inconvénient que l'applicateur est susceptible de laisser de la poudre sur le miroir. En outre, le tiroir peut être complètement séparé du corps du poudrier, ce qui peut gêner l'utilisation de celui-ci dans certaines circonstances.

[0003] On connaît par la demande de brevet européen EP 1 277 418 un dispositif de conditionnement et de distribution comportant un tamis au travers duquel s'effectue le prélèvement du produit. L'applicateur est logé, dans un exemple, au-dessus du tamis et se trouve ainsi stocké dans un environnement hermétique, ce qui peut l'empêcher de sécher entre deux applications.

[0004] On connaît par le brevet britannique 1 212 209 un dispositif comportant plusieurs compartiments articulés les uns par rapport aux autres, mais qui n'est pas prévu pour loger un applicateur.

[0005] Le brevet US 6 540 083 décrit un dispositif qui, tout comme celui objet du brevet britannique précité, est dépourvu d'applicateur.

[0006] Le brevet US 6 378 533 se rapporte à un poudrier comportant un tiroir pivotant dans lequel est logé un applicateur. Un miroir est porté par un couvercle de fermeture d'un logement contenant le produit.

[0007] L'invention vise à proposer un nouveau dispositif qui notamment soit pratique à utiliser, de faible encombrement, de fonctionnement fiable, et relativement simple et peu coûteux à fabriquer.

[0008] Selon l'un de ses aspects, l'invention a ainsi pour objet un dispositif pour l'application d'un produit, comportant :

- un corps définissant un logement ayant un fond,
- un applicateur agencé pour être reçu dans le logement et reposer au moins partiellement sur le fond de celui-ci,
- un organe de fermeture du logement, mobile par rapport au corps entre une position ouverte permettant d'accéder à l'applicateur et une position fermée empêchant l'accès à l'applicateur, cet organe de fermeture comportant une partie agencée pour pousser l'applicateur au moins partiellement hors du logement, lorsque l'organe de fermeture passe de la position fermée à la position ouverte. L'applicateur est poussé hors du logement par ladite partie de l'organe de fermeture, qui se déplace dans le logement quand l'organe de fermeture passe de la

position fermée à la position ouverte.

[0009] L'invention telle que définie ci-dessus facilite la préhension de l'applicateur lorsque l'organe de fermeture est dans la position ouverte.

[0010] Selon un autre aspect de l'invention, celle-ci a pour objet un dispositif pour l'application d'un produit, comportant :

- un corps définissant un logement,
- un applicateur agencé pour être reçu dans le logement,
- un miroir mobile par rapport au corps, agencé pour rentrer dans le logement, ce miroir ayant une face réfléchissante dirigée du côté opposé à l'applicateur quand le miroir est rentré dans le logement.

[0011] Ainsi, la face réfléchissante du miroir ne vient pas au contact de l'applicateur et n'est donc pas susceptible d'être salie par l'applicateur.

[0012] Le miroir peut être porté par un organe de fermeture du logement contenant l'applicateur.

[0013] Il est en outre possible de réduire le risque de projection de produit sur le miroir du fait que ce dernier peut être escamoté dans un logement qui n'est pas destiné à recevoir le produit, contrairement aux dispositifs dans lesquels le miroir est fixé sur une face intérieure d'un couvercle de fermeture du poudrier, faisant face à la réserve de produit.

[0014] L'organe de fermeture est avantageusement articulé sur le corps, ce qui permet de le rendre imperdable.

[0015] Le miroir peut être fixé sur l'organe de fermeture, la face réfléchissante du miroir étant dirigée vers le haut lorsque le dispositif est en position d'utilisation. L'organe de fermeture peut comporter un renforcement, ayant par exemple une forme cylindrique de révolution, dans lequel est fixé le miroir.

[0016] Dans un exemple de réalisation, l'organe de fermeture comporte une paroi latérale qui est agencée de manière à définir une portion de la surface extérieure du dispositif, lorsque l'organe de fermeture est en position fermée. Cette paroi latérale ne s'étend que sur une partie seulement de la circonférence de l'organe de fermeture, ménageant un passage que peut franchir au moins partiellement l'applicateur lorsque l'organe de fermeture est déplacé de sa position ouverte à sa position fermée.

[0017] La partie de l'organe de fermeture qui sert à pousser l'applicateur hors du logement lorsque l'organe de fermeture est déplacé de la position fermée à la position ouverte est par exemple constituée par une extrémité de la paroi latérale précitée, cette extrémité pouvant se situer par exemple sensiblement à l'opposé, relativement à un axe géométrique autour duquel l'organe de fermeture peut pivoter, d'une surface d'appui pour l'utilisateur, permettant à celui-ci d'entraîner en déplacement l'organe de fermeture de la position fermée à la

position ouverte. Cette surface d'appui peut par exemple être définie par au moins un décrochement de la paroi latérale.

[0018] L'organe de fermeture comporte avantageusement au moins un relief agencé pour s'encliqueter sur le corps lorsque l'organe de fermeture est dans sa position fermée. Ce relief peut par exemple être constitué par un bossage de la paroi latérale.

[0019] Dans une réalisation particulière, l'organe de fermeture comporte une cloison intérieure agencée pour réduire la possibilité de déplacement de l'applicateur dans le logement lorsque l'organe de fermeture est en position fermée. Cette cloison intérieure peut par exemple présenter une forme épousant sensiblement celle d'une portion du contour de l'applicateur lorsque l'organe de fermeture est en position fermée, notamment une forme sensiblement en arc de cercle dans un plan perpendiculaire à l'axe géométrique de rotation de l'organe de fermeture.

[0020] Dans une réalisation particulière, la paroi latérale de l'organe de fermeture se raccorde à une paroi supérieure, laquelle peut supporter le cas échéant le miroir précité, cette paroi supérieure pouvant s'étendre généralement perpendiculairement à l'axe géométrique de rotation de l'organe de fermeture lorsque celui-ci est articulé sur le corps du dispositif. La paroi latérale et la paroi supérieure peuvent être réalisées d'un seul tenant par moulage de matière plastique, notamment avec des bossages destinés à servir de pivot à l'organe de fermeture lorsque celui-ci est fixé de manière articulée sur le corps du dispositif.

[0021] L'organe de fermeture peut être dépourvu de paroi inférieure faisant face à la paroi supérieure, de manière à ce que l'applicateur puisse reposer sur le fond du logement. Le corps du dispositif d'application peut comporter, par exemple en partie supérieure, un relief permettant son assemblage sur un dispositif de conditionnement d'un produit, celui-ci étant par exemple un produit cosmétique, notamment un fond de teint ou un fard, pour former un ensemble de conditionnement et d'application.

[0022] Le dispositif d'application peut notamment se fixer sur une pièce du dispositif de conditionnement qui définit le fond d'un logement contenant le produit, ce dernier étant contenu directement dans le logement ou étant contenu dans une coupelle disposée dans le logement.

[0023] Le dispositif d'application peut comporter, outre le relief destiné à l'accrochage sur le dispositif de conditionnement, au moins un relief d'anti-rotation destiné à prévenir une rotation du dispositif d'application relativement au dispositif de conditionnement.

[0024] L'applicateur peut être constitué par une houpette par exemple, laquelle peut comporter une mousse, éventuellement floquée.

[0025] Le dispositif de conditionnement peut comporter un couvercle de fermeture d'un logement contenant le produit, ce couvercle pouvant par exemple être agen-

cé pour se visser ou pour pivoter grâce à une charnière.

[0026] L'invention a encore pour objet un ensemble de conditionnement et d'application comportant un dispositif d'application tel que défini plus haut et un dispositif de conditionnement sur lequel le dispositif d'application est fixé, notamment de manière amovible.

[0027] L'invention a encore pour objet un procédé de maquillage comportant les étapes consistant à sélectionner un dispositif de conditionnement parmi une pluralité de dispositifs de conditionnement et à l'assembler avec un dispositif d'application tel que défini plus haut. L'utilisateur peut sélectionner par exemple un produit ayant une couleur particulière et associer à ce produit le dispositif d'application, lequel pourra être réutilisé ultérieurement avec un autre produit.

[0028] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples non limitatifs de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 représente de manière schématique, en perspective, un exemple d'ensemble de conditionnement et d'application réalisé conformément à l'invention,
- la figure 2 représente, en coupe axiale schématique, l'ensemble de la figure 1,
- la figure 3 représente l'ensemble de la figure 1 après enlèvement du couvercle de fermeture et ouverture du logement contenant l'applicateur,
- la figure 4 est une vue éclatée de l'ensemble des figures 1 à 3,
- la figure 5 représente isolément le dispositif de conditionnement,
- la figure 6 représente isolément le dispositif d'application,
- les figures 7 à 9 sont des coupes schématiques et partielles selon VII-VII de la figure 2, illustrant la cinématique de déplacement de l'applicateur lors du passage de l'organe de fermeture de la position fermée à la position ouverte, et
- les figures 10 et 11 sont des vues analogues à la figure 2, illustrant des variantes de réalisation.

[0029] L'ensemble 10 de conditionnement et d'application représenté aux figures 1 à 4 comporte un dispositif de conditionnement 11 et un dispositif d'application 12 qui sont assemblés l'un à l'autre, cet assemblage pouvant par exemple, comme c'est le cas dans l'exemple considéré, être amovible.

[0030] Le dispositif de conditionnement 11 est représenté isolément à la figure 5 tandis que le dispositif d'application 12 l'est à la figure 6.

[0031] Le dispositif de conditionnement 11 comporte une base 20, un couvercle 21 agencé pour se visser sur la base 20, et un tamis 23 porté par une bague 24 pouvant se déplacer relativement à la base 20 selon un axe Y. Cette bague 24 définit avec une paroi 25 de la base 20 s'étendant transversalement à l'axe Y, un logement

26 pouvant contenir un produit P à appliquer, ce logement 26 étant fermé supérieurement par le tamis 23. La bague 24 peut se déplacer vers le bas au fur et à mesure du prélèvement du produit dans le logement 26. Un dispositif à tamis mobile assez similaire à celui représenté à la figure 5 est décrit dans la demande de brevet européen EP 1 277 418 A1 de la demanderesse, à laquelle on pourra se reporter pour plus de détails, le cas échéant.

[0032] La base 20 comporte, en partie inférieure et à sa périphérie, une jupe extérieure 27 pourvue sur une face radialement intérieure d'une gorge 28 dont le rôle sera précisé plus loin.

[0033] La base 20 comporte également une jupe intérieure 30, concentrique à la jupe extérieure 27, qui se raccorde supérieurement à la paroi transversale 25 et sur la surface radialement intérieure de laquelle est réalisée au moins un bossage 31 dont le rôle sera également précisé plus loin. Dans l'exemple considéré, les bossages 31 sont au nombre de quatre, étant équirépartis angulairement autour de l'axe Y.

[0034] Le dispositif d'application 12 comporte un corps 40 définissant un logement 41 destiné à recevoir un applicateur 80 et un organe de fermeture 50 articulé sur le corps 40 autour d'un axe géométrique de rotation X qui, dans l'exemple considéré, est parallèle à l'axe Y du dispositif de conditionnement 11, une fois l'assemblage des dispositifs de conditionnement 11 et d'application 12 effectué.

[0035] Le corps 40 comporte une paroi inférieure 42 dont la face supérieure 43 définit le fond du logement 41, l'applicateur 80 reposant en position de stockage par sa face inférieure entièrement sur cette face 43, dans l'exemple considéré.

[0036] Le corps 40 comporte également une paroi supérieure 44 qui est parallèle à la paroi inférieure 42 et qui se raccorde à cette dernière par une paroi latérale 45 s'étendant dans l'exemple illustré autour de l'axe Y sur un secteur angulaire légèrement inférieur à 180°, comme on peut le voir notamment sur les figures 8 et 9.

[0037] Une jupe tubulaire 46 se raccorde inférieurement à la paroi supérieure 44. Cette jupe 46 est pourvue à sa périphérie d'un bourrelet 47 agencé pour s'encliqueter dans la gorge 28 du dispositif de conditionnement 11, pour maintenir les dispositifs de conditionnement 11 et d'application 12 assemblés.

[0038] Une deuxième jupe tubulaire 48, concentrique à la première 46 et disposée à l'intérieur de celle-ci, se raccorde également inférieurement à la paroi supérieure 44. Cette jupe 48 est agencée pour s'engager dans la jupe intérieure 30 du dispositif de conditionnement 11 et comporte des encoches 49 dans lesquelles peuvent s'engager les bossages 31, de telle sorte que le dispositif d'application 12 est empêché de tourner relativement au dispositif de conditionnement 11.

[0039] Les parois supérieure 44 et inférieure 42 comportent des évidements 51 et 52 d'axe X, dans lesquels peuvent d'engager des bossages respectifs 53 et 54

portés par un axe 67 de l'organe de fermeture 50, de manière à assurer l'articulation de l'organe de fermeture 50 relativement au corps 40.

[0040] L'organe de fermeture 50 comporte une paroi supérieure 56 qui s'étend perpendiculairement à l'axe X et à laquelle se raccorde le haut d'une paroi latérale 57 qui définit, lorsque l'organe de fermeture 50 est en position fermée comme on peut le voir sur la figure 1, une portion de la surface extérieure d'ensemble 10.

[0041] Les parois supérieure 56 et latérale 57 sont réalisées dans l'exemple considéré d'un seul tenant par moulage de matière plastique, avec l'axe 67 et les bossages 53 et 54.

[0042] La paroi latérale 57 s'étend sensiblement selon un arc de cercle comme on peut le voir sur les figures 8 et 9, avec une première partie d'extrémité 59 et une deuxième partie d'extrémité 61. Cette dernière présente un décrochement 62 et un renforcement 63 qui permettent à l'utilisateur de déplacer l'organe de fermeture entre les positions fermée et ouverte.

[0043] La deuxième partie d'extrémité 61 est terminée par une languette 64 pourvue d'une dent 65 agencée pour s'encliqueter sur un relief correspondant 66 réalisé sur la face intérieure de la paroi latérale 45 du corps 40, lorsque l'organe de fermeture 50 est en position fermée, comme on peut le voir à l'examen de la figure 9.

[0044] La paroi supérieure 56 comporte un logement 69 qui débouche sur sa face supérieure et qui reçoit un miroir 70 dont la face réfléchissante 71 est dirigée vers le haut, c'est-à-dire du côté opposé à l'applicateur 80. Le miroir 70 vient se positionner juste sous la paroi supérieure 44 du corps 40, quand l'organe de fermeture 50 est en position fermée.

[0045] L'organe de fermeture 50 comporte encore une cloison intérieure 73 réalisée, dans l'exemple considéré, d'un seul tenant avec la paroi supérieure 56.

[0046] La cloison intérieure 73 présente une forme générale en arc de cercle, concentrique à la paroi latérale 57, étant agencée pour venir en appui sur l'applicateur 80 lorsque l'organe de fermeture 50 est en position fermée, comme on peut le voir sur la figure 7, de façon à immobiliser l'applicateur 80 dans le logement 41.

[0047] L'organe de fermeture 50 est dépourvu de paroi de fond, de sorte que l'applicateur 80 peut reposer directement sur la paroi inférieure 42 du corps 40. Un passage 76 est défini entre les parties d'extrémité 59 et 61 de la paroi latérale 57.

[0048] L'ensemble 10 peut s'utiliser de la manière suivante.

[0049] On suppose que l'organe de fermeture 50 est en position fermée, comme illustré sur les figures 1 et 7 notamment.

[0050] L'utilisateur dévisse le couvercle 21, ce qui libère l'accès au produit P contenu dans le logement 26.

[0051] Il fait ensuite pivoter l'organe de fermeture 50 vers sa position ouverte, en le déplaçant selon la flèche F des figures 7 et 8. Au cours du pivotement, l'organe

de fermeture 50 vient appuyer par le bord de la deuxième partie d'extrémité 59 contre l'applicateur 80 et celui-ci est poussé en direction de l'ouverture du logement selon la flèche S, comme on le voit sur la figure 9, l'applicateur 80 glissant sur le fond 43.

[0052] Lorsque l'organe de fermeture 50 atteint la position ouverte, l'applicateur 80 déborde légèrement de la paroi inférieure 42, comme on peut le voir sur la figure 3, ce qui facilite sa préhension par l'utilisateur. La face réfléchissante 71 du miroir 70 est dégagée et l'utilisateur peut s'en servir pour suivre l'application du produit P au moyen de l'applicateur 80.

[0053] Après l'utilisation, l'utilisateur peut replacer l'applicateur 80 dans le logement 41 et refermer celui-ci en faisant pivoter l'organe de fermeture 50 dans le sens inverse de la flèche F.

[0054] Pendant le stockage, la face réfléchissante 71 du miroir 70 est isolée de l'applicateur 80 par la paroi supérieure 56 et n'est donc pas susceptible de se salir.

[0055] De plus, l'applicateur 80 est stocké dans l'exemple illustré d'une manière non étanche dans le logement 41, la fermeture de ce dernier n'étant pas hermétique. Ainsi, l'applicateur 80 peut sécher si celui-ci a reçu par inadvertance une projection de liquide au cours du maquillage. Cela permet de réduire le risque de prolifération bactérienne.

[0056] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple qui vient d'être décrit. On peut par exemple réaliser autrement le dispositif de conditionnement 11 et/ou le dispositif d'application 12.

[0057] Dans l'exemple de la figure 10, le dispositif de conditionnement a été réalisé avec un couvercle 21 qui est relié à la base 20 par une articulation 90, cette articulation étant constituée par exemple par une charnière-film.

[0058] Dans l'exemple de la figure 11, le produit P est contenu dans une coupelle 91 et l'accès au produit se fait sans l'intermédiaire d'un tamis.

[0059] Dans toute la description, y compris les revendications, l'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

Revendications

1. Dispositif (12) pour l'application d'un produit, comportant :

- un corps (40) définissant un logement (41) ayant un fond (43),
- un applicateur (80), agencé pour être reçu dans le logement (41) et reposer au moins partiellement sur le fond de celui-ci, et
- un organe (50) de fermeture du logement, mobile par rapport au corps (40) entre une position ouverte permettant d'accéder à l'applicateur et une position fermée empêchant l'accès à l'ap-

plicateur, cet organe de fermeture comportant une partie (59) agencée pour pousser l'applicateur au moins partiellement hors du logement, lorsque l'organe de fermeture passe de la position fermée à la position ouverte.

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un miroir (70) mobile par rapport au corps (40), agencé pour rentrer dans le logement (41), ce miroir ayant une face réfléchissante (71) dirigée du côté opposé à l'applicateur quand le miroir est rentré dans le logement.

3. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'organe de fermeture (50) est articulé sur le corps.

4. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le miroir (70) est fixé sur l'organe de fermeture (50).

5. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'organe de fermeture comporte une paroi latérale (51) qui est agencée de manière à définir une portion de la surface extérieure du dispositif (12), lorsque l'organe de fermeture est en position fermée.

6. Dispositif selon la revendication 5, **caractérisé par le fait que** la partie (59) de l'organe de fermeture qui sert à pousser l'applicateur (80) hors du logement lorsque l'organe de fermeture est déplacé de la position fermée à la position ouverte est constituée par une extrémité de la paroi latérale (57).

7. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'extrémité se situe à l'opposé, relativement à un axe géométrique (X) autour duquel l'organe de fermeture peut pivoter, d'une surface d'appui pour l'utilisateur, permettant à celui-ci d'entraîner en déplacement l'organe de fermeture (50) de la position fermée à la position ouverte.

8. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'organe de fermeture comporte au moins un relief (65) agencé pour s'encliqueter sur le corps lorsque l'organe de fermeture est dans sa position fermée.

9. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'organe de fermeture comporte une cloison intérieure (73) agencée pour réduire la possibilité de déplacement de l'applicateur dans le logement lorsque l'organe de fermeture est en position fermée.

10. Dispositif selon la revendication 9, **caractérisé par le fait que** la cloison intérieure (73) présente une

forme épousant sensiblement celle d'une portion du contour de l'applicateur lorsque l'organe de fermeture est en position fermée, notamment une forme sensiblement en arc de cercle dans un plan perpendiculaire à l'axe géométrique (X) de rotation de l'organe de fermeture.

5

11. Dispositif selon la revendication 5, **caractérisé par le fait que** la paroi latérale se raccorde à une paroi supérieure (56), laquelle supporte un miroir (70), cette paroi supérieure (56) s'étendant généralement perpendiculairement à un axe géométrique (X) de rotation de l'organe de fermeture lorsque celui-ci est articulé sur le corps du dispositif.

10

12. Dispositif selon la revendication 11, **caractérisé par le fait que** la paroi latérale (57) et la paroi supérieure (56) sont réalisées d'un seul tenant par moulage de matière plastique, notamment avec des bossages (53, 54) destinés à servir de pivot à l'organe de fermeture (50) lorsque celui-ci est fixé de manière articulée sur le corps du dispositif.

15

20

13. Dispositif selon la revendication 11, **caractérisé par le fait que** l'organe de fermeture est dépourvu de paroi inférieure faisant face à la paroi supérieure, de manière à ce que l'applicateur (80) puisse reposer sur le fond (43) du logement.

25

14. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le corps (40) du dispositif d'application comporte, notamment en partie supérieure, un relief (47) permettant son assemblage sur un dispositif (11) de conditionnement d'un produit.

30

35

15. Dispositif selon la revendication 14, **caractérisé par le fait qu'il** se fixe sur une pièce (20) du dispositif de conditionnement (11) qui définit le fond d'un logement (26) contenant le produit.

40

16. Dispositif selon la revendication 14, **caractérisé par le fait qu'il** comporte, outre le relief destiné à l'accrochage sur le dispositif de conditionnement, au moins un relief d'anti-rotation destiné à prévenir une rotation du dispositif d'application relativement au dispositif de conditionnement.

45

17. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'applicateur (80) est constitué par une houppette.

50

18. Dispositif selon la revendication 14, **caractérisé par le fait que** le dispositif de conditionnement (11) comporte un couvercle de fermeture d'un logement contenant le produit.

55

19. Ensemble (10) de conditionnement et d'application

comportant un dispositif d'application (12) tel que défini dans l'une quelconque des revendications précédentes et un dispositif de conditionnement (11) sur lequel le dispositif d'application est fixé, notamment de manière amovible.

20. Procédé de maquillage comportant les étapes consistant à sélectionner un dispositif de conditionnement (11) parmi une pluralité de dispositifs de conditionnement et à l'assembler avec un dispositif d'application (12) tel que défini dans l'une quelconque des revendications 1 à 18.

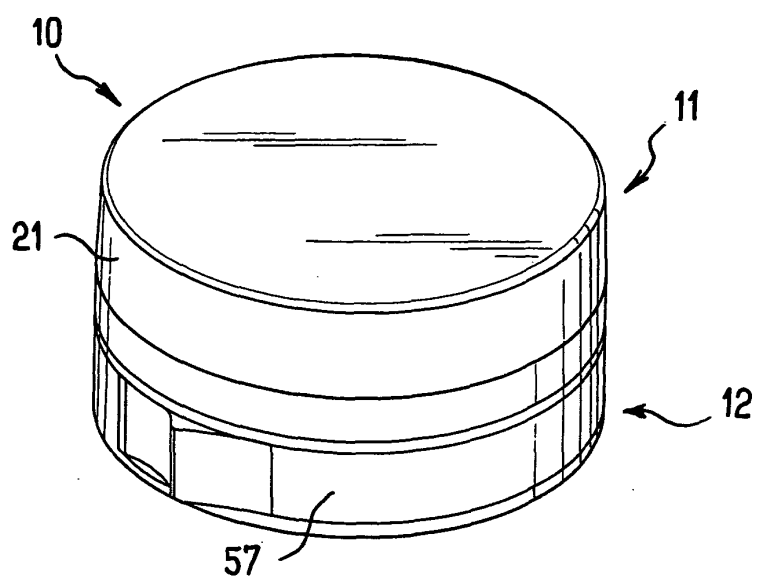


FIG. 1

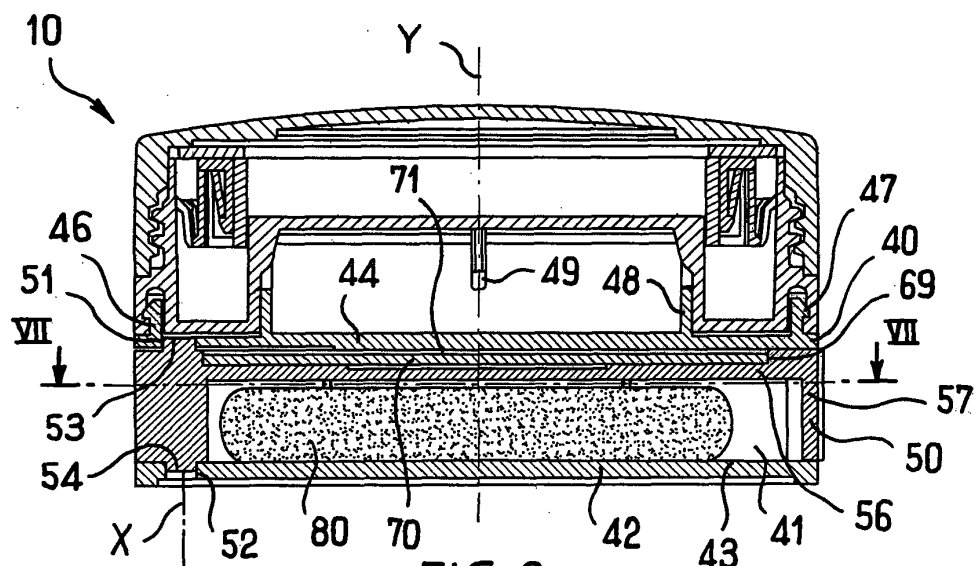


FIG. 2

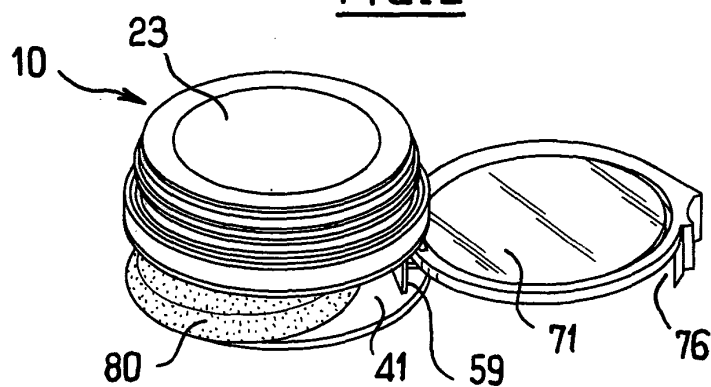
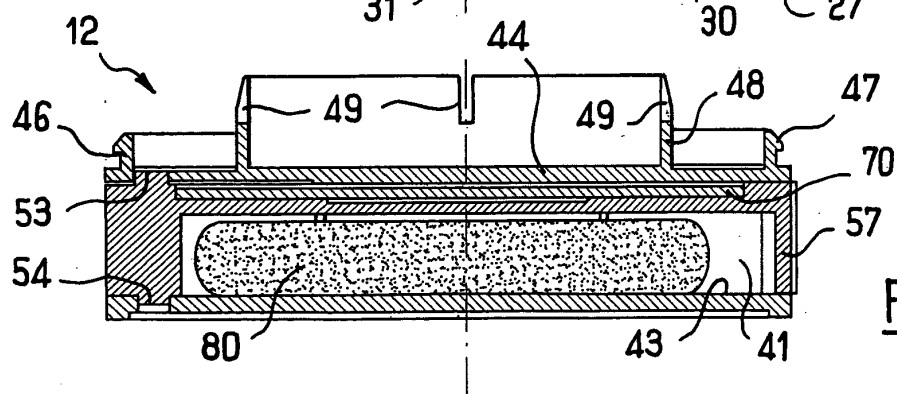
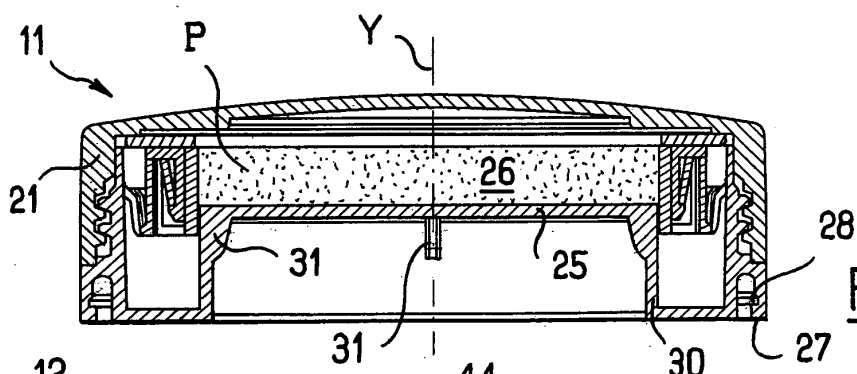
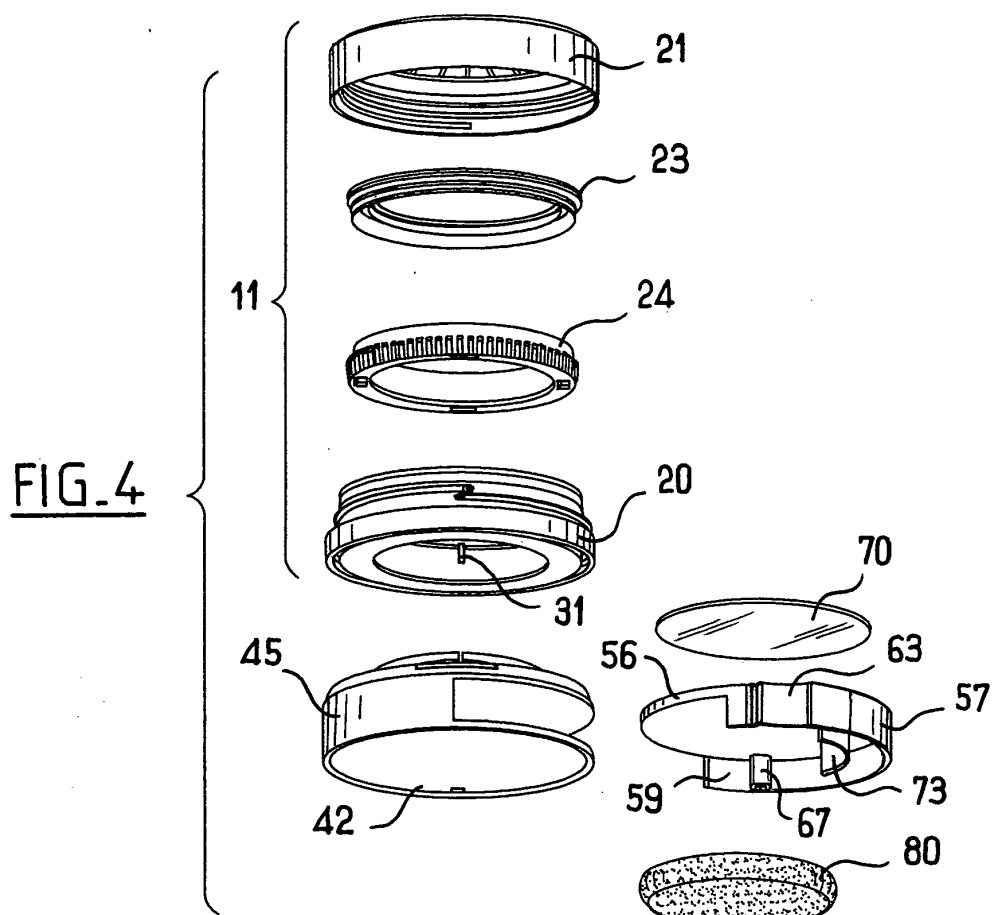
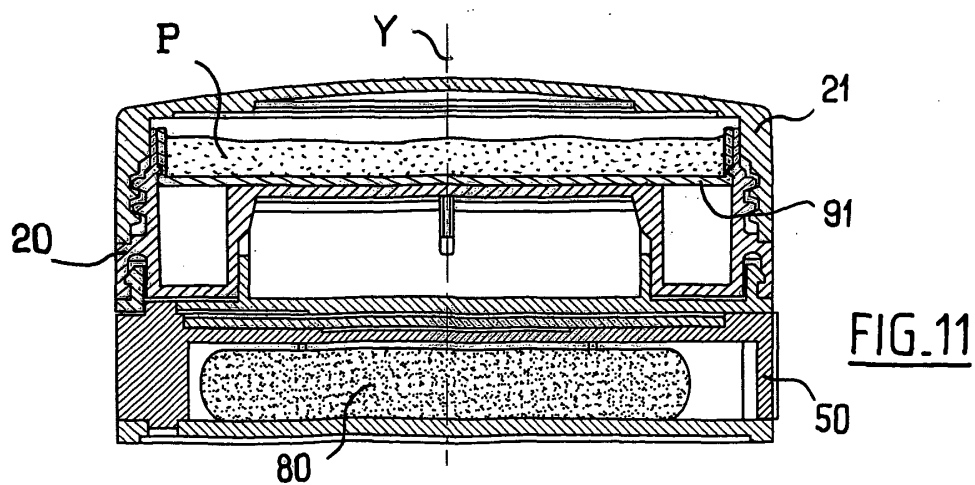
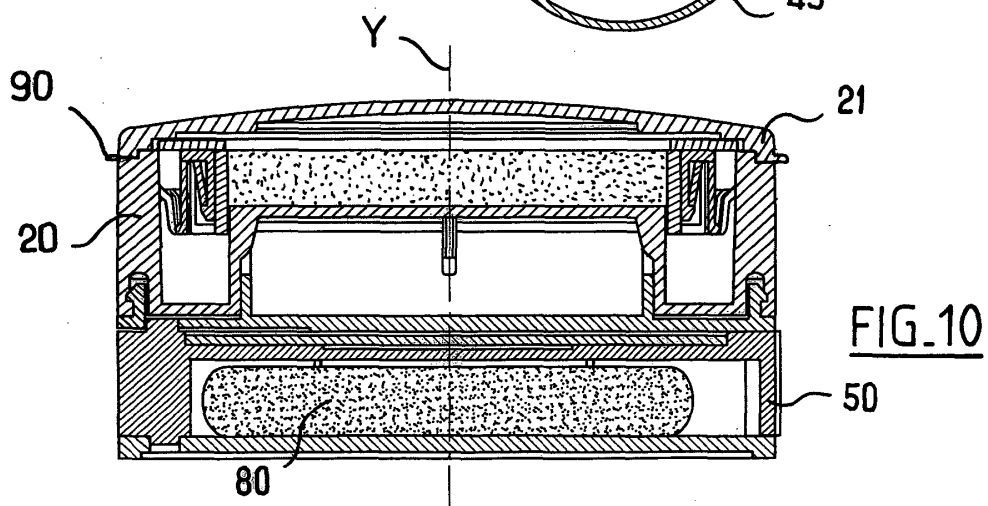
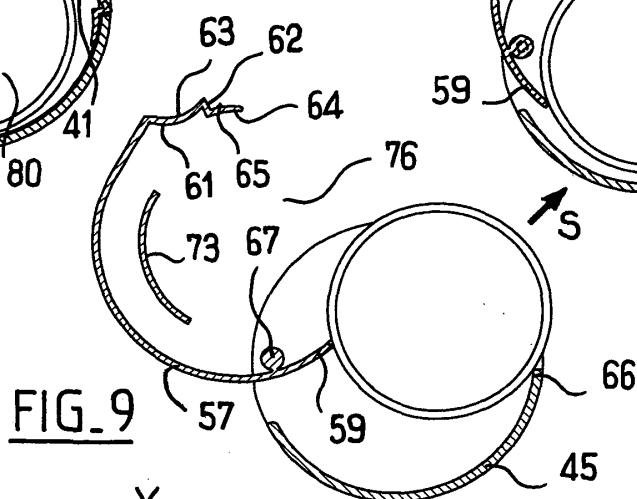
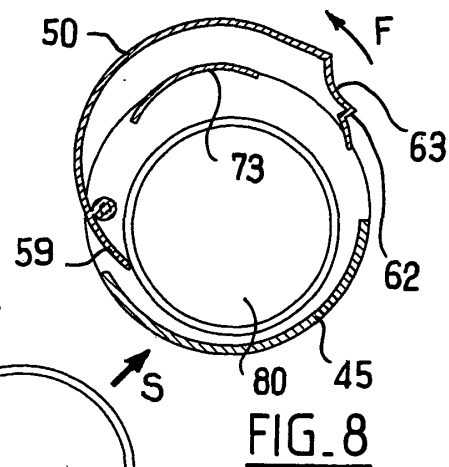
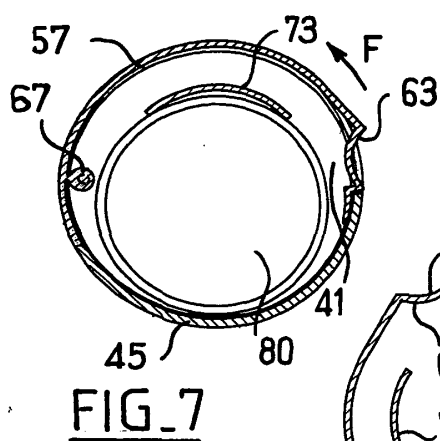


FIG. 3







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 04 29 1281

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 4 579 133 A (SEIDLER DAVID) 1 avril 1986 (1986-04-01) * abrégé * * figures 1,2 * * colonne 1, ligne 56 - colonne 2, ligne 7 *	1,8,19	A45D33/00
D,A	US 6 378 533 B1 (ROMAN SCOTT C) 30 avril 2002 (2002-04-30) * abrégé * * figure 5 *	1,19,20	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 25 août 2004	Examineur Zetzsche, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 29 1281

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-08-2004

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4579133 A	01-04-1986	AU 567158 B2	12-11-1987
		AU 2683684 A	18-10-1984
		BE 899396 A2	12-10-1984
		BR 8401746 A	20-11-1984
		CA 1240649 A1	16-08-1988
		CH 663524 A5	31-12-1987
		DE 3413485 A1	15-11-1984
		DE 8411248 U1	17-09-1987
		ES 278815 U	16-11-1984
		FR 2544180 A1	19-10-1984
		GB 2139886 A ,B	21-11-1984
		HK 37487 A	22-05-1987
		IT 1180691 B	23-09-1987
		JP 1033164 B	12-07-1989
		JP 1550133 C	23-03-1990
		JP 60168404 A	31-08-1985
		LU 85302 A1	26-10-1984
		MX 156376 A	15-08-1988
		NL 8401180 A	01-11-1984
		ZA 8402723 A	28-11-1984
US 6378533	B1	30-04-2002	AUCUN

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82